



POSITION CGT lors de la négociation à l'UIMM le 1^{er} Décembre 2017

La Loi prévoit encore que les acteurs sociaux de la branche se réunissent afin de définir paritairement un agenda social.

Comme chaque année la FTM-CGT a présenté les thèmes qu'elles voudraient aborder en 2018...

1. **Dans le cadre du *Dialogue économique*** nous proposons que soient évoqués :
 - L'impact de l'industrie du futur sur l'emploi et les métiers.
 - La réalité des investissements dans la branche.
 - Un état des lieux du recours à l'emploi précaire et son impact sur les entreprises.
2. **Dans la cadre des négociations à tenir dans la branche, nous proposons d'ouvrir les discussions sur la prévention et la réparation de la pénibilité, l'égalité professionnelle femmes/hommes et l'engagement de la branche contre toutes les formes de harcèlement, le droit syndical et en particulier la formation syndicale et les moyens pour le dialogue social.** En lien avec les ordonnances Macron, nous proposons de discuter des prérogatives et moyens des représentants du personnel dans les entreprises.
3. **Enfin, nous avons proposé de poursuivre la négociation concernant les classifications.**

Voilà les sujets que notre délégation a dit vouloir négocier en 2018.

En réponse, l'UIMM a tout d'abord affirmé que son objectif premier était la poursuite et la conclusion en 2018 de la négociation concernant le dispositif conventionnel et que par conséquent peu d'autres sujets seraient traités en dehors des obligations légales ou conventionnelles (observatoire de la négociation, des métiers, dialogue économique et salaires minima des ingénieurs et cadres).

Par contre, elle dit vouloir ouvrir une négociation spécifique concernant les contrats de chantiers (ce qui n'est pas pour nous surprendre, mais qui est à haut risque).

Elle a refusé de poursuivre la négociation classifications, affirmant avoir un accord oral des autres organisations syndicales pour sa mise au « frigo » jusqu'à la fin des discussions de l'intégralité du dispositif conventionnel.

On le voit plus que jamais, la poursuite de la construction d'un rapport de forces en notre faveur est à l'ordre du jour car c'est la condition pour imposer nos revendications et par conséquent les sujets que nous voulons voir négociés.

Prochaines réunions de négociations programmées :

- Mini I/C le 9 janvier 2018.
- Temps de Travail (dispositif conventionnel) les 9-10 et 11 janvier 2018.

Montreuil, le 1^{er} décembre 2017